LES ÉLECTIONS MUNICIPALES

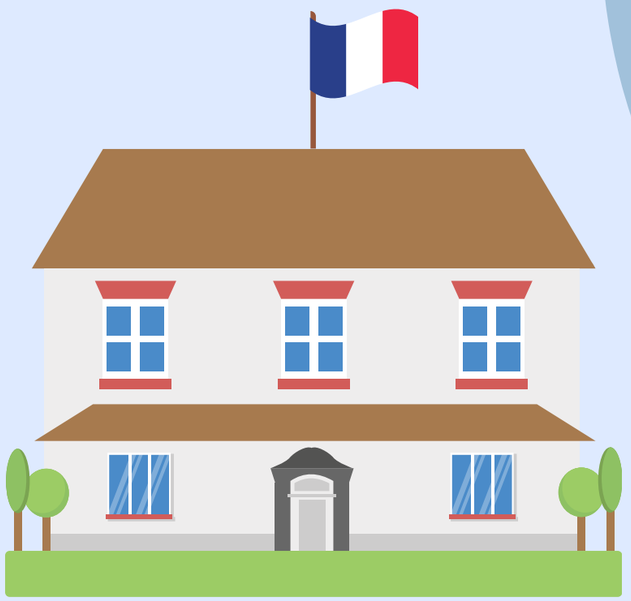

QUI VOTE ?

- **Âge minimum :** 18 ans le jour du vote
- Être inscrit sur les listes électorales de la commune
- Être de **nationalité française** ou **citoyen de l'UE résidant en France**
- **Inscription : avant le 31 décembre** de l'année précédente ou avant la date limite fixée (souvent mars pour les nouveaux habitants).

APRÈS LE VOTE

- La **liste gagnante** obtient la moitié des sièges
- L'autre moitié est répartie proportionnellement entre toutes les listes ayant obtenu au moins 5 % des voix
- Le conseil municipal ainsi formé élit le maire et ses adjoints

COMMENT ÇA SE PASSE ?

- **Listes bloquées :** on vote pour une liste complète qui doit respecter la parité.
- **Tour 1 :** une liste gagne si elle a la majorité absolue (plus de 50 %).
- **Tour 2 :** si aucune liste n'a gagné, seules celles avec au moins 10 % peuvent se présenter au second tour.

QUAND ET OÙ ?

- **Tous les 6 ans**
- Prochaines élections : mars 2026
- **Deux tours (si nécessaire)** à une semaine d'intervalle
- Lieu : **bureau(x) de vote** de la commune

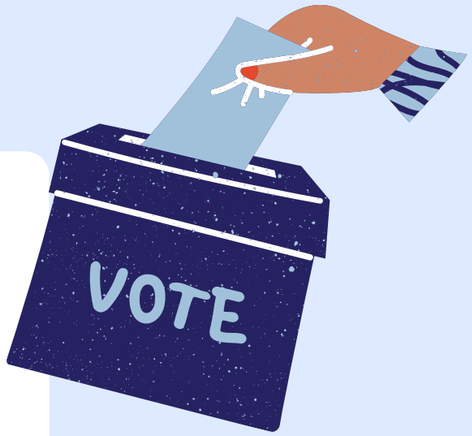

CC BY NC SA